

DATE DE LA CONVOCATION :
13 Juin 2025

Nombre de conseillers en exercice	19
Présents	18
Excusée	1
Pouvoir	0
Votants	18

COMMUNE D'YDES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU JEUDI 19 JUIN 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, le DIX-NEUF JUIN à 20H00, le Conseil Municipal de la Commune d'YDES s'est réuni en Mairie de YDES, sous la présidence de Monsieur Alain DELAGE, Maire.

Étaient présents : Alain DELAGE, René BERGEAUD, Clotilde JUILLARD, Marc LASSAGNE, Isabelle LAURADOUX, Bernard BOUVELOT, Céline BOSSARD, Jean-Pierre BARBET, Guy VIGNAL, Rémi TEIL, Patrice MAURIO, Gisèle TERNAT, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO, Patrick BOS, Fabienne GARCIA, Sophie TOURNADRE, Pauline BRETTHOMÉ (Arrivée à 20h10), Christian MAURIO.

Était excusée : Marie-France DAMPRUND

Le nombre des membres en exercice étant de dix-neuf et la majorité de ces membres étant présente, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

Mme Céline BOSSARD est désignée Secrétaire de séance.

1. **Désignation du secrétaire de séance**
2. **Approbation du procès-verbal séance du 18 Avril 2025**
3. **Finances, artisanat, commerce, développement économique, communication**
 - **Décision Modificative Budgétaire**
 - **Transfert des résultats de clôture du budget annexe assainissement à Sumène Artense communauté**
 - **Validation du procès-verbal de transfert de la compétence assainissement à Sumène Artense communauté**
 - **Rénovation énergétique du Centre Socio-Culturel – Demande de subvention au titre du Fonds Vert**
 - **Modification tarifs municipaux 2025**
4. **Enfance, Jeunesse**
 - **Adoption du Règlement du Service Municipal assuré au Groupe Scolaire La Fayette pour l'année 2025-2026**
5. **Administration Générale, Ressources Humaines**
 - **Désignation d'une nouvelle conseillère communautaire**
 - **Modification du Tableau des Emplois**
 - **Décisions prises dans le cadre de la délégation accordée au Maire**
6. **Travaux, Urbanisation, Bâtiments, Voirie, Sécurité et Accessibilité**
 - **Demande d'installation d'une borne de vidange destinée aux camping-cars**
 - **Projet de création et d'aménagement d'un cheminement piéton sur la RD 922**
 - **Application du régime forestier pour des parcelles forestières de la Commune d'Ydes**
 - **Point sur les travaux**
7. **Informations des Adjoints**
8. **Informations et Questions diverses**

M. le Maire ouvre la séance et fait part à l'Assemblée des excuses de Marie-France DAMPRUND, ainsi que de leurs pouvoirs.

1. **DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE** (Rapporteur : M. Alain DELAGE)

Mme Céline BOSSARD, Conseillère Municipale déléguée, est désignée pour remplir les fonctions de **secrétaire de séance**.

Votants : 17

Pour : 16 voix

Contre : 1 voix (Christian MAURIO)

Après avis favorable unanime du Conseil Municipal, M. le Maire rajoute, à l'ordre du jour, les deux dossiers suivants :

- Tarif location local de stockage au Cinevox
- Remboursement de la visite du permis poids lourd pour les agents communaux.

2. **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 18 AVRIL 2025** (Rapporteur : M. Alain DELAGE)

M. le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le Procès-Verbal de la séance du 18 Avril 2025.

Votants : 17

Pour : 16 voix

Contre : 1 voix (Christian MAURIO)

3. **FINANCES, ARTISANAT, COMMERCE, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, COMMUNICATION**

➤ **Décision Modificative Budgétaire** (Rapporteur : Mme Clotilde JUILLARD)

Il est exposé à l'Assemblée que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2025, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver la décision modificative n° 1 suivante du Budget Commune :

SECTION INVESTISSEMENT					
Dépenses			Recettes		
Chapitres	Intitulé	Montant	Chapitres	Intitulé	Montant
2315-1467	Install., matériel et outillage technique	+5 000.00			
2313-1465	Constructions	-16 000.00			
2188-127	Autres immobilisations corporelles	+8 000.00			
21848-127	Autres matériels de bureau et mobiliers	+3 000.00			
Total Dépenses		0.00	Total Recettes		

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la décision modificative n° 1 du Budget Commune.

Votants : 17

Pour : 17 voix

20h10 : Arrivée de Mme Pauline BRETTHOMÉ

➤ **Transfert des résultats de clôture du Budget annexe assainissement à Sumène Artense**

communauté (Rapporteur : Mme Clotilde JUILLARD)

Compte tenu du transfert de compétence assainissement à Sumène Artense communauté depuis le 1^{er} janvier 2025, il est rappelé que la Commune d'Ydes a intégré les résultats de la section de fonctionnement et de la section d'investissement du budget annexe de l'assainissement au budget principal de la commune en vue du transfert à opérer au bénéfice de Sumène Artense communauté.

Il convient désormais de transférer les résultats de clôture du budget de l'assainissement collectif à Sumène Artense communauté. Ces derniers font apparaître un **excédent de 32 712.51 € en section de fonctionnement**, et un **excédent de 24 171.88 € en section d'investissement**.

Le Conseil Municipal autorise le transfert des résultats de clôture du budget annexe assainissement à Sumène Artense communauté.

Votants : 18

Pour : 15 voix

Contre : 3 voix (Guy VIGNAL, Patrice MAURIO et Christian MAURIO)

➤ **Validation du procès-verbal de transfert de la compétence assainissement à Sumène Artense**

communauté (Rapporteur : M. Alain DELAGE)

Dans le cadre du transfert de compétence assainissement à Sumène Artense communauté, une mise à disposition des biens est constatée par un procès-verbal établi contradictoirement entre les deux collectivités. Celui-ci doit préciser la consistance, la situation juridique, l'état des biens et l'évaluation de la remise en état de ceux-ci.

Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit. Sumène Artense communauté, bénéficiaire de la présente mise à disposition, assume à compter de ce transfert l'ensemble des droits et obligations du propriétaire. Elle possède tous pouvoirs de gestion. Elle assure le renouvellement des biens mobiliers et autorise l'occupation des biens remis. Elle en perçoit les biens et produits.

Elle agit en justice en lieu et place du propriétaire. Sumène Artense communauté peut procéder à tous les travaux de reconstruction, de démolition ou d'addition de construction propres à assurer le maintien de l'affectation des biens.

Le procès-verbal de mise à disposition retrace les éléments suivants :

- inventaire physique des biens dans le domaine de l'assainissement collectif ;
- état de l'actif dans le domaine de l'assainissement collectif et durée des amortissements ;
- contrats liés aux biens dans le domaine de l'assainissement collectif ;
- état de la dette dans le domaine de l'assainissement collectif ;
- état des subventions en capital transférable dans le domaine de l'assainissement collectif.

M. Christian MAURIO déplore le retard des travaux d'assainissement sur l'Allée de la Gravière. Il lui est rappelé que le Conseil Municipal avait décidé de traiter ce quartier en dernier lors de la 2^{ème} tranche du marché assainissement Ydes-Centre, afin de permettre d'y réaliser des études d'enfouissement des réseaux. Par ailleurs, Sumène Artense communauté devrait lancer les travaux de cette 2^{ème} tranche en fin d'année 2025 afin notamment de ne pas perdre les subventions de l'Agence de l'Eau Adour Garonne obtenues par la Commune d'Ydes. Les délais de réalisation doivent, en effet, être respectés.

M. Christian MAURIO a le sentiment que Sumène Artense communauté privilégie la zone d'activités de Lanobre au détriment de la zone artisanale Nord de Ydes gérée par cette première et sur laquelle il ne se passe rien. M. le Maire lui répond qu'un cabinet d'études missionné par Sumène Artense communauté est en cours de réflexion sur cette zone et que celle-ci réfléchit également sur l'intégration du site des Menuiseries du Centre dans cette même zone. A cet effet, M. le Maire indique qu'il doit rencontrer de nouveau le Directeur Général de l'usine semaine prochaine.

Le Conseil Municipal valide le procès-verbal de transfert de compétence assainissement à Sumène Artense communauté.

Votants : 18

Pour : 15 voix

Contre : 2 voix (Guy VIGNAL et Christian MAURIO)

Abstention : 1 voix (Patrice MAURIO)

➤ **Rénovation énergétique du Centre Socio-Culturel d'Ydes - Demande de subvention au titre du Fonds Vert**

(Rapporteur : M. Alain DELAGE)

Il est rappelé qu'une demande d'aide financière au titre du Fonds Vert 2024 pour les travaux d'amélioration énergétique et de mise en conformité de l'accessibilité et de la sécurité du Centre Socio-Culturel d'Ydes, avait été formulée auprès des services de l'Etat. Ce dossier n'ayant pas été retenu en 2024, il est actuellement étudié par la Préfecture du Cantal au titre du Fonds Vert 2025.

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, M. le Maire à solliciter de nouveau une demande de subvention pour cette opération.

Votants : 18

Pour : 18 voix

➤ **Modification Tarifs Municipaux 2025** (Rapporteur : M. Alain DELAGE)

Suite à des échanges avec le bureau du Comité des Fêtes de Fanostre, la Municipalité s'est engagée à revenir sur les tarifs préférentiels accordés aux agents municipaux lors des locations de salles communales.

Par conséquent, il convient de supprimer du tableau des tarifs municipaux 2025, les lignes « personnel communal » pour la location du Centre Socio-Culturel, de la salle des fêtes de Fanostre et de la Salle de la Marquise de Lagnac.

Le Conseil Municipal valide cette suppression et autorise M. le Maire à modifier le tableau des tarifs municipaux 2025.

Votants : 18

Pour : 17 voix

Contre : 1 voix (René BERGEAUD)

➤ **Location local de stockage Cinevox Rue du 11 Novembre** (Rapporteur : M. Alain DELAGE)

M. Patrice MAURIO ayant un intérêt sur cette affaire, ne prend pas part au débat ni au vote

Un local de stockage, d'une surface d'environ de 25 m², et situé dans le bâtiment du Cinevox, n'est pas utilisé. M. le Maire propose de le mettre à la location.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de louer ce local au prix de 25 €/mois.

Votants : 17

Pour : 17 voix

4. ENFANCE, JEUNESSE

➤ **Adoption du Règlement du Service Municipal assuré au Groupe Scolaire La Fayette**

(Rapporteur : Mme Céline BOSSARD)

Suite à la baisse du seuil minimal du Quotient Familial (1 250 € → 1 000 €) imposé par l'Etat afin de bénéficier du tarif de 1 € le repas, il convient de modifier le règlement municipal distribué, chaque année, aux familles, comme suit :

	Quotient familial (QF)	Tarif repas/enfant
Tranche 1	QF ≤ 1 000	Ecole maternelle : 1 € Ecole élémentaire : 1 €
Tranche 2	1 001 < QF < 2 000	Ecole maternelle : 3.35 € Ecole élémentaire : 3.65 €
Tranche 3	QF > 2 001	Ecole maternelle : 3.40 € Ecole élémentaire : 3.70 €

Le Conseil Municipal valide le règlement du service municipal 2025/2026.

Votants : 18

Pour : 15 voix

Abstentions : 3 voix (Guy VIGNAL, Patrice MAURIO et Christian MAURIO)

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE, RESSOURCES HUMAINES

➤ **Désignation d'une nouvelle conseillère communautaire** (Rapporteur : M. Alain DELAGE)

Mme Gisèle TERNAT ayant un intérêt sur cette affaire, ne prend pas part au débat ni au vote

Pour des raisons professionnelles, Mme Céline BOSSARD a démissionné de sa fonction de Conseillère Communautaire.

Mme BOSSARD devant être remplacée par la Conseillère Municipale suivant sur la liste de candidats aux sièges de conseiller communautaire sur laquelle le conseiller à remplacer a été élu, c'est Mme Gisèle TERNAT qui est amenée à être désignée Conseillère Communautaire.

M. Christian MAURIO indique qu'il regrettera Mme BOSSARD au sein des réunions de conseil communautaire car il trouvait ses interventions pertinentes.

Le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, cette nouvelle désignation.

Votants : 17

Pour : 17 voix

➤ **Modification du Tableau des Emplois** (Rapporteur : M. Alain DELAGE)

Un Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe a obtenu, par promotion interne, un avancement de grade au poste d'Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe, et qui sera effectif au 1^{er} novembre 2025.

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, M. le Maire à modifier le tableau des emplois suite à l'avancement de grade de cet agent.

Votants : 18

Pour : 18 voix

➤ **Remboursement de la visite médicale du permis poids lourd pour les agents communaux**

(Rapporteur : M. Alain DELAGE)

Il est rappelé que les agents territoriaux sont soumis à une visite médicale obligatoire du renouvellement de leur permis poids lourd. Cependant, les honoraires du médecin agréé ne sont pas pris en charge par l'Assurance Maladie.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, de rembourser le contrôle médical aux agents, qui sont en activité et si le permis poids lourd est demandé pour l'exercice de leurs fonctions.

Votants : 18

Pour : 18 voix

➤ **Décisions prises dans le cadre de la délégation accordée au Maire** (Rapporteur : M. Alain DELAGE)

DATE	NUMERO	OBJET
26/03/2025	009-2025	DPU - Renonciation à l'exercice du droit de préemption - Vente Consorts JOUBERT au profit de M. Alexandre HARO – 4 Place de la Liberté (vente d'un bien)
16/04/2025	010-2025	DPU - Renonciation à l'exercice du droit de préemption - Vente Mme Martine LEVET au profit de M. et Mme Geoffray et Amélie COULOMB – 14 Rue du 11 Novembre (vente d'un bien)
09/04/2025	011-2025	DPU - Renonciation à l'exercice du droit de préemption - Vente M. Thibault JOUVE et Mme Chloé VESCHAMBRE au profit de la SCI du BEIX – 12 Lotissement les Jaquilloux (vente d'un bien)
14/04/2025	012-2025	DPU - Renonciation à l'exercice du droit de préemption - Vente Mme Sandrine VEYSSIER au profit de M. Thomas GOULMY – 44 Fleurac (vente d'un bien)
17/04/2025	013-2025	DPU - Renonciation à l'exercice du droit de préemption - Vente Consorts GAUTIER au profit de M. David SIRGUEY – 64 Avenue Roger Besse (vente d'un bien)
23/04/2025	014-2025	DPU - Renonciation à l'exercice du droit de préemption - Vente M. Dominique BACOEUR au profit de M. Geoffray COULOMB – Rue Jean-Louis Chabeaudy (vente d'un bien)
12/05/2025	015-2025	DPU - Renonciation à l'exercice du droit de préemption - Vente M. et Mme DENOUEX et ROULLIER Philippe et Viviane au profit de Mme Mariana TEDESCO ENGEL – 1 Rue Jean Jaurès (vente d'un bien)
19/05/2025	016-2025	DPU - Renonciation à l'exercice du droit de préemption - Vente M. Laurent TAMAYO au profit de Mme Elodie REVEILHAC – L'Hôpital Sud (vente d'un bien)
20/05/2025	017-2025	DPU - Renonciation à l'exercice du droit de préemption - Vente SCI PARADIS au profit de M. Charel FABRY – 2 Quartier des Templiers (vente d'un bien)
02/06/2025	018-2025	DPU - Renonciation à l'exercice du droit de préemption - Vente Mme Florence SERVANTIE au profit de M. Alexandre MUNOZ – 2 Rue du Docteur Mareille (vente d'un bien)
05/06/2025	019-2025	DPU - Renonciation à l'exercice du droit de préemption - Vente SCI PARADIS au profit de M. Charel FABRY – 2 Quartier des Templiers (vente d'un bien)
10/06/2025	020-2025	DPU - Renonciation à l'exercice du droit de préemption - Vente M. Lionel RAGNET et Mme Cathy CHANUT au profit de M. et Mme Christian BRUN – 10 Impasse des Plaines (vente d'un bien)
11/06/2025	021-2025	DPU - Renonciation à l'exercice du droit de préemption - Vente M. Gilles TIXIER au profit de Mme Lucie DROUIN – 12 Rue de la Chasserie (vente d'un bien)

6. TRAVAUX, URBANISATION, BÂTIMENTS, VOIRIE, SÉCURITÉ ET ACCESSIBILITÉ, AFFAIRES AGRICOLES

➤ **Demande d'installation d'une borne de vidange destinée aux camping-cars**

(Rapporteur : M. René BERGEAUD)

Afin d'améliorer les services de proximité et d'accueil sur le territoire communal, M. le Maire propose de faire installer une borne gratuite simple de vidange avec accès eau potable, sur l'Allée des Templiers, à proximité du parking poids-lourds. Ce projet s'inscrit dans le cadre de la compétence intercommunale. Aussi, Sumène Artense Communauté prendra en charge l'investissement et le fonctionnement de la borne de service restera à la charge de la Commune (vidange, entretien courant, nettoyage).

M. Christian MAURIO indique qu'il serait préférable d'installer cette borne près de Super U, et d'en profiter pour y faire les courses. Par ailleurs, il estime que l'Allée des Templiers posera problème avec le parking des semi-remorques Il lui est répondu que la borne se situera sur le côté et ne gênera pas le parking. Par ailleurs, elle sera à proximité d'un point d'eau. Enfin, une signalétique sera installée.

Le Conseil Municipal valide l'installation d'une borne de vidange pour camping-cars sur l'Allée des Templiers.

Votants : 18

Pour : 17 voix

Contre : 1 voix (Christian MAURIO)

➤ **Projet de création et d'aménagement d'un cheminement piéton sur la RD 922**

(Rapporteur : M. René BERGEAUD)

Il est prévu de créer et d'aménager un cheminement piéton sécurisé entre les deux rives de la RD 922, au niveau du carrefour giratoire des Quatre Routes. Cet aménagement est prévu dans le cadre de la mise aux normes de l'arrêt de bus souhaité par la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Cette opération permettra de sécuriser le cheminement des usagers des transports en commun entre la dépose rive droite, l'arrêt de bus situé sur l'autre rive et l'aire de covoiturage.

A cet effet, à la demande de la Commune d'Ydes, le Conseil Départemental a transmis un devis pour le déplacement de la glissière. Celle-ci sera positionnée au plus près du bord de la chaussée afin de libérer l'espace nécessaire à l'arrière. Le devis s'élève à 1 994.96 € HT.

Enfin, il convient de signer avec le Conseil Départemental du Cantal, une convention valant autorisation d'occupation du domaine public départemental, afin de définir les caractéristiques techniques des travaux d'aménagement prévus le long de la RD 922.

M. Patrice MAURIO estime qu'il serait préférable d'installer un deuxième abri-bus. Il lui est répondu qu'il n'y a pas de place. M. BRETHOME espère qu'une bonne signalétique de prévention sera installée compte tenu de la dangerosité de cet accès routier.

M. BERGEAUD rappelle que cet endroit se trouve sur du domaine public départemental et qu'il est très rare de voir un passage piétons hors agglomération.

Le Conseil Municipal décide :

- de valider ce projet ;
- d'accepter le devis du Conseil Départemental pour le déplacement de la glissière ;
- et d'autoriser M. le Maire à signer la convention valant autorisation d'occupation du domaine public départemental.

Votants : 18

Pour : 12 voix

Contre : 1 voix (Christian MAURIO)

Abstentions : 5 voix (Rémi TEIL, Patrice MAURIO, Fabienne GARCIA, Sophie TOURNADRE et Pauline BRETHOME)

➤ Application du régime forestier pour des parcelles forestières de la Commune d'Ydes

(Rapporteur : M. Guy VIGNAL)

Il est exposé au Conseil Municipal qu'en application de l'article R. 214-6 du Code Forestier et conformément à l'instruction technique du Ministère chargé des forêts, il a été procédé le 30 septembre 2024, à la reconnaissance des parcelles cadastrales propriétés de différentes sections de la Commune d'Ydes aux fins de s'assurer qu'elles sont susceptibles d'aménagement et d'exploitation régulière au sens de l'article L. 211-1 du Code Forestier.

Il est rappelé que la délibération n° 096-2024 du 27 septembre 2024 demande l'application du régime forestier des parcelles proposées par l'ONF.

Additionnement, la Commune demande l'application du régime forestier sur la parcelle C 284 (section de Lagnac).

La reconnaissance a eu lieu en présence de M. Alain DELAGE, représentant de la commune, et M. Sylvain SCHNEIDER, Technicien Forestier à l'ONF. Elle a donné lieu à l'établissement d'un Procès-Verbal de Reconnaissance Contradictoire des Forêts.

Le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, l'application du régime forestier sur la parcelle cadastrale désignée dans le tableau ci-dessous :

Commune de situation	Propriétaire	Parcelle cadastrale (section, n°)	Surface totale (ha)	Surface à soumettre (ha)
YDES	Section de LARGNAC	C 284	1.5027	1.5027

Votants : 18

Pour : 18 voix

➤ Point sur les travaux en cours (Rapporteur : M. René BERGEAUD)

1) Centre Socio-Culturel

- **Les travaux intérieurs sont terminés**

- ✓ La commission de sécurité a émis un avis favorable avec quelques observations mineures.
- ✓ La réception des travaux a eu lieu ce matin.

Le nettoyage de la salle a été réalisé par l'entreprise. Le bar a été reposé, un grand merci à M. Rémi TEIL. Le lambris en partie basse va être revêtu d'une lasure ton bois par les agents des services techniques.

- **Reste à réaliser :**

- ✓ La pose des stores électriques extérieurs (dès réception : fin juin ou début juillet)
- ✓ La pose de l'auvent.
- ✓ L'habillage périphérique au niveau de l'ancien sas d'entrée.

Le devis pour la réfection de l'entrée en enrobé à chaud s'élève à 4 978.50 € HT, soit 5 974.20 € TTC.

2) Aménagement du Parking Rue Félix Chalvignac

Les travaux ont débuté le mercredi 11 juin 2025. La pose des blocs de soutènement est bien avancée, et la phase empierrement aussi.

Vu avec le syndicat d'électrification :

- La solution éclairage avec mat solaire est judicieuse lorsque l'on est éloigné d'un réseau public, mais relativement onéreuse ;
- La solution la plus logique, dans le cas présent, est de se repiquer sur le mat éclairage public situé à l'entrée du parking.

Eiffage a transmis un plan de piquetage pour positionner un mat côté jardin, le reste du parking est éclairé à partir de l'avenue Roger Besse et de la rue Félix Chalvignac.

La Commune a validé le devis pour la fourniture et la pose d'un portique afin de limiter la hauteur des véhicules. Il s'élève à 4 550 € HT.

Le devis pour la fourniture et la pose des 18 butées de roue, en bois s'élève à 1 116 € HT.

Comme convenu, les bornes de recharge pour voitures électriques (4 places) seront posées par la Société SPIE. Il est rappelé que cette installation ne coûte rien à la Commune.

Enfin, à côté du parking, il s'avère les bordures du trottoir, au droit du passage piétons situé entre le petit parking et le QG, sont trop hautes. Il conviendra donc de mettre ce passage en conformité et de poser des bordures basses.

3) Travaux des Services Techniques

- **Le drainage d'un chemin rural à Lagnac** sera complété par la mise en œuvre de matériaux de carrière dans la partie la plus pentue.
- **Le point vert à Trancis** a été modifié : un nouvel accès a été aménagé pour sécuriser le chargement des bennes à la demande de Sumène Artense communauté.
- **Le fauchage de sécurité** a été réalisé en totalité.
- Les fortes pluies du mois de mai 2025 ont favorisé la pousse de la végétation. M. BERGEAUD tient à préciser que les espaces verts ne peuvent pas être entretenus aussi souvent que les pelouses des particuliers. Il y a tellement à faire sur le territoire communal que les agents des services techniques ne peuvent pas être partout.
- **Le nettoyage des espaces publics** est en cours.
- **Le montage des barnums et la mise à disposition du matériel** pour les festivités. M. BERGEAUD ajoute qu'il s'agit d'un service « preneur du temps ».
- **Lotissement du Stade** : l'évacuation des matériaux et la remise en état de la parcelle située en bordure de la piste verte sont réalisées.

- **En raison du manque de propreté de l'eau, modification du dispositif de pompage pour l'arrosage du Stade :**
 - ✓ Rehausse du muret pour réduire les projections dans le bassin et installation de potences pour relever la protection métallique ;
 - ✓ Remplacement des grilles du système par des tôles pleines afin d'éviter le développement de la végétation à l'intérieur du bassin ;
 - ✓ Ajout d'une cloison filtrante à l'intérieur du bassin, et sur toute sa largeur ;
 - ✓ Réalisation d'un palier inférieur pour accéder plus facilement à la crépine d'aspiration ;
 - ✓ Les tuyaux avec « raccords pompiers » ont été remplacés car ils étaient poreux ;
 - ✓ L'arrosage est en marche et, sauf problème imprévu, sera maintenu de nuit pendant le week-end.

4) **STEP d'Ydes-Bourg**

Les travaux d'assainissement à Ydes-Bourg sont en cours.

Il est rappelé que Sumène Artense Communauté est maître d'ouvrage et le cabinet « Impact Conseil », maître d'œuvre. La Commune d'Ydes reste partie prenante dans la mesure où le chemin d'accès est communal. Par ailleurs, il s'agit d'une mise à disposition de matériel et de réseaux.

Les travaux du lot N°1 STEP par la société RMCL seront interrompus à compter du vendredi 4 juillet 2025, afin de permettre la reprise des travaux du lot N°2 RESEAUX par l'entreprise BERGHEAUD, sur la partie chemin d'accès.

Le chemin n'est pas assez large pour permettre aussi le passage des véhicules de chantier, et l'objectif est aussi d'avancer la partie réseaux pendant la bonne période.

La durée d'interruption du lot N°1 est évaluée à 6 semaines pour que l'entreprise BERGHEAUD puisse libérer la partie du chemin concernée par le réseau EU.

Les « murs en L » sont en cours de pose, le bassin de l'étage N°1 est presque finalisé.

Le réglage du fond de bassin est en cours de réalisation.

Les exutoires des deux bassins sont réalisés (passage sous les murs en L).

La pose des murs en L du second étage est en cours.

La pose de la géomembrane devrait débiter en fin de mois avant l'arrêt du chantier de la station.

7. **INFORMATIONS DES ADJOINTS**

• **Mme Isabelle LAURADOUX :**

Elle laisse la parole à M. Patrice MAURIO pour évoquer l'organisation du Concert Plein Air, qui se tiendra vendredi 20 juin 2025. Celui-ci informe l'Assemblée que la manifestation a été déplacée sur l'Allée des Templiers, car tout le matériel (chapiteau, tables et chaises) y est installé pour la fête de la Moto du 21 juin 2025. Cela évite donc le déménagement du matériel. Le concert sera assuré par le Groupe « Amazone ». L'Amicale des Anciens Sapeurs-Pompiers s'occupera de la buvette et de la restauration.

• **M. Bernard BOUVELOT :**

Manifestations prochaines sur Ydes : Tournoi de tennis, Tournoi associatif de la pétanque, Assemblée Générale du Club de Football.

Fête du Rugby « Le challenge de l'avenir » le 05 juillet 2025 : Mme Pauline BRETOME indique qu'une affiche est diffusée sur les réseaux sociaux. La manifestation est ouverte aux personnes de 15 ans et plus avec l'organisation d'un tournoi de rugby à cinq mixte, suivi d'une soirée grillades.

Concert Eglise d'Ydes-Bourg le 1^{er} août 2025 à 18h00 : la commission « culture » se réunira prochainement pour l'organisation de cette manifestation.

M. le Maire indique que l'association ACADY est arrêtée. Dans l'immédiat, il est prévu de transférer la collection au sous-sol de la Médiathèque.

• **Mme Clotilde JUILLARD :**

Elle a assisté à l'Assemblée Générale de « l'Accès Santé Nord Cantal », qui s'est tenue le 05 juin dernier, à la Maison de Santé Sumène Artense. Beaucoup de personnes étaient présentes lors de cette réunion, cela montre le dynamisme de cette association.

Mme Pauline BRETOME ajoute qu'un nouveau bureau a été constitué avec de nouveaux membres du Conseil d'Administration. S'agissant de la Maison de Santé, des offres d'emplois ont été diffusées via les réseaux sociaux. Elle rappelle que le bâtiment est destiné aux professionnels de santé, mais également, aux médecins libéraux.

8. **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

- **Mme Gisèle TERNAT** demande ce que la Municipalité compte faire depuis que les arbres de naissance à Ydes-Bourg ont été saccagés volontairement. M. le Maire indique qu'il a porté plainte auprès de la Gendarmerie et qu'une enquête est en cours.
- **Mme Pauline BRETOME** souligne que les trous comblés par les agents des services techniques sur l'un des terrains de tennis extérieur sont dangereux car il y a du gravier

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

Céline BOSSARD
Secrétaire de séance



Alain DELAGE
Maire d'Ydes

